



# Bike-Park des Karellis



**N° DES SECOURS : 112**

*En cas de secours, pensez à bien préciser :  
le nom de la piste, le n° de la balise la plus  
proche et la nature de la blessure.*

## PISTES ET ITINÉRAIRES

Les pistes **Cool Kar** (parcours facile) et **Déval Kar** (parcours difficile) sont des zones tracées, aménagées, signalées et balisées réservées exclusivement à la pratique du VTT ne pouvant être empruntées que dans le sens de la descente.

Les liaisons de VTT ne sont ni aménagées ni réservées à la pratique exclusive du VTT.

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ SUR LES PISTES DE VTT

- > Les pistes de VTT de descente sont exclusivement réservées à la pratique du VTT et son formellement interdites aux piétons.
- > Il est interdit à toute personne non autorisée de modifier et plus généralement de porter atteinte aux éléments ou dispositifs de signalisation, sous peine de poursuites.
- > Le port du casque intégral, les protections dorsales, coudières, genouillères et gants sont fortement recommandés.

## LES PRATIQUANTS DOIVENT :

- > Utiliser un vélo adapté en bon état de fonctionnement et ne présenter aucun danger tant pour son utilisateur que pour des tiers.
- > Veiller à ne pas créer de danger pour eux-mêmes ou pour les autres utilisateurs en adoptant un comportement prudent et en maîtrisant leur vitesse.
- > Tenir compte de la difficulté du parcours, de la configuration des lieux et de leurs capacités techniques et physiques.
- > Être assurés, respecter la signalétique, garder leurs détritus, être discrets et respectueux de l'environnement.

## PATROUILLEUR VTT

Le patrouilleur est présent sur les pistes pour assurer des missions d'entretien et de sécurisation. Il joue aussi un rôle d'accueil, d'information et de conseil. N'hésitez pas à le questionner et à lui faire part de vos suggestions.

• **Renseignements et vente de forfaits à l'Office de Tourisme :**

> 04 79 59 50 36

• **Location de vélos et point de nettoyage à la salle hors-sac**